

## Sanofi finalise l'acquisition de Principia Biopharma Inc.

- \* Principia Biopharma Inc. est désormais une filiale détenue à 100% par Sanofi

**PARIS – Le 28 septembre 2020** – Sanofi annonce aujourd'hui la finalisation de l'acquisition de Principia Biopharma Inc. (ci-après, « Principia ») pour 100 dollars en numéraire par action.

*« L'acquisition de Principia renforce nos capacités dans deux de nos principaux domaines thérapeutiques, à savoir les maladies auto-immunitaires et les maladies allergiques, en plus de nous donner le plein contrôle sur le tolébrutinib (SAR442168) et d'autres inhibiteurs de BTK en développement », a souligné Paul Hudson, Directeur Général de Sanofi. « L'intégration de Principia dans Sanofi augmente par ailleurs nos capacités de recherche dans la sphère des petites molécules, ce qui devrait contribuer à maintenir notre positionnement de leader dans la recherche et le développement de médicaments par voie orale pour le traitement de maladies graves. »*

L'offre publique d'achat de la totalité des actions ordinaires en circulation de Principia a expiré comme prévu une minute après 23h59, heure de New York, le vendredi 25 septembre 2020. La condition de seuil et toutes les autres conditions ayant été satisfaites le 28 septembre 2020, Sanofi et sa filiale intégralement détenue, Kortex Acquisition Corp. (ci-après l'« Acquéreur »), ont accepté toutes les actions valablement apportées à l'offre et dont les ordres de cession n'ont pas été retirés. Le paiement de ces actions sera effectué rapidement.

Après avoir accepté les actions apportées, Sanofi a finalisé l'acquisition de Principia en procédant à la fusion de l'Acquéreur avec et dans Principia, conformément à l'alinéa h) de l'article 251 de la *General Corporation Law* de l'État du Delaware. Principia subsiste et devient une filiale indirecte intégralement détenue par Sanofi.

Suite à la fusion, toutes les actions ordinaires de Principia qui n'ont pas été apportées à l'offre ont été converties en un droit à recevoir 100 dollars en numéraire par action, sans intérêt et net de toute retenue fiscale obligatoire, soit la même somme que celle qui aurait été reçue si elles avaient été valablement apportées à l'offre. Les actions ordinaires de Principia cesseront d'être négociées sur le marché boursier NASDAQ (*Global Select Stock Market*).

Le conseiller financier exclusif de Sanofi est Evercore et son conseil juridique Weil, Gotshal & Manges LLP. Principia a retenu Centerview Partners LLC et BofA Securities, Inc. pour agir à titre de conseillers financiers et Cooley LLP comme conseil juridique.

## À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

### Relations Médias

Ashleigh Koss  
Tél.: +1 908-205-2572  
[ashleigh.koss@sanofi.com](mailto:ashleigh.koss@sanofi.com)

### Relations Investisseurs - Paris

Eva Schaefer-Jansen  
Arnaud Delepine  
Yvonne Naughton

### Relations investisseurs – Amérique du Nord

Felix Lauscher  
Fara Berkowitz  
Suzanne Greco

Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45

[ir@sanofi.com](mailto:ir@sanofi.com)

<https://www.sanofi.com/en/investors/contact>

### Déclarations prospectives

*Cette communication contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques et peuvent comprendre des déclarations comprenant des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « sera », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que les directions de Sanofi et de Principia estiment que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi et de Principia, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les risques liés au succès de l'intégration de Sanofi et de Principia, au risque que l'intégration ne soit pas réussie, qu'elle soit plus difficile, chronophage, ou plus coûteuse qu'attendu, ou que ses bénéfices attendus ne se réalisent pas, les risques liés aux opportunités futures et aux projet de la société acquise, y compris les incertitudes liés à sa performance financière et les résultats de la société acquise et la possibilité que si les avantages anticipés de la transaction ne se réalisent pas dans les délais attendus ou ne sont pas conformes à ceux anticipés par les analystes et les investisseurs le cours de bourse de Sanofi pourrait baisser, ainsi que les autres risques relatifs à l'activité respective de Sanofi et Principia, y compris leur capacité à accroître leur chiffre d'affaires et les revenus des produits existants et à développer, commercialiser ou mettre sur le marché de nouveaux produits, la concurrence, y compris d'éventuels produits génériques, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris les futures données cliniques et analyses, les obligations réglementaires et la supervision des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, notamment leurs décisions concernant l'approbation ou non, et à quelle date, de la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour un produit candidat, ainsi que les décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats, s'ils sont approuvés, seront un succès commercial, l'approbation future et le*

succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, les risques associés à la propriété intellectuelle de Sanofi et de Principia, y compris leur capacité à protéger leur propriété intellectuelle et à défendre leurs brevets, les contentieux futurs et leur issue future, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, les initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que la COVID-19 aura sur Sanofi et Principia, leurs clients, fournisseurs et partenaires respectifs et leur situation financière, ainsi que sur leurs employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi et Principia. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que Sanofi et Principia ignorent pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Bien que la liste des facteurs présentés ici soit représentative, elle ne peut être considérée comme faisant état de tous les risques potentiels, incertitudes et hypothèses qui pourraient avoir un effet significativement défavorable sur la situation financière ou le résultat opérationnel des deux entreprises. Ces facteurs de risques devraient être lus conjointement avec ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'Enregistrement Universel 2019 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2019 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC, de même que dans les rapports sur Form 8-K, les rapports trimestriels sur Form 10-Q et les rapports annuels sur Form 10-K que Principia a déposés auprès de la SEC. Les déclarations prospectives sont valables à la date des présentes et ni Sanofi ni Principia ne s'engagent à mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sous réserve de la réglementation applicable.